



AVIS

29 NOV. 2021

Résultats définitifs du concours d'accès aux Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de la Santé session du 31 octobre 2021

Il est porté à la connaissance des candidats dont les noms figurent sur les listes principales, ci-jointes, qu'ils sont admis définitivement au concours d'accès aux Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de la Santé, session du 31 octobre 2021. Ces candidats doivent se présenter aux instituts où ils sont admis pour s'inscrire, à partir du lundi 29 novembre 2021, munis des pièces suivantes :

- L'original du diplôme ou de l'attestation de scolarité ;
- Une copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Electronique ;
- Une copie légalisée du permis de conduire pour les techniciens ambulanciers.

Il est à signaler que les candidats de la liste principale admis et non-inscrits dans un délai de cinq (05) jours, à compter du lundi 29 novembre 2021, seront éliminés définitivement et remplacés par les candidats de la liste d'attente.

Cet avis tient lieu de convocation.

Pour le Ministre de la Santé et de la Protection
Sociale et par Délégation
Le Directeur des Ressources Humaines
Signé : M. ZNIBER-BACH Adil

